

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration  
Mercredi 11 mars 2020 à 9h30 - Salle RDC du Pavillon.

## Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette ayant démissionné, le nombre de membres est de 24. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<b>Collège des enseignants-chercheurs :</b>			
<b>Anne D'Orazio (présidente)</b>	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières		X	Pouvoir D'Orazio
Chimène Denneulin		X	Pouvoir Balez
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou		X	Pouvoir Gribé
<b>Collège des ATS</b>			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit		X	
Barmak Lahiji		X	Pouvoir Probst
Philippe Bourdier	X		
<b>Collège des étudiants</b>			
Aliénor Malignac	X		
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz		X	Pouvoir Cau
Miguel Madrid-Vertel	X		
<b>Personnalités de droit</b>			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	Pouvoir Terré
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)		X	Pouvoir Ducoutieux
<b>Personnalités qualifiées</b>			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)		X	Pouvoir Cloarec-Simon
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtioux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)		X	
<b>Nombre de voix</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
<b>Invités permanents</b>			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		
Présidente CPS et CFVE		X	
Présidente CR et Vice Présidence CPS	X		
Contrôleur budgétaire	X		
Agent comptable	X		
Directeur régional des affaires culturelles d'IDF ou représentant	X		
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 16** (9 présents + 7 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H35 ouverture de la séance du Conseil d'Administration.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H30	1	<b>Présentation du RD du 08/01/2020 et approbation du CR du 04/12/2019</b>	Anne D'Orazio	<i>RD du 08/01/2020 + CR du 04/12/2019</i>
<p><i>9h45 arrivée de Philippe Bourdier, de Marion Cloarec-Simon et de Aliénor Malignac</i>  <i>10h00 arrivée de Cécile Fridé</i>  <i>Le nombre total de voix est porté à 21 (13 présents et 8 pouvoirs)</i></p> <p>En introduction, Madame D'Orazio fait part des points d'information suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle salue la présence de Monsieur Michel Terré, nouveau Président de HESAM Université, qui siègera désormais au sein du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Luc Delpeuch.</li> <li>- Elle indique également que la DRAC IDF sera désormais représentée par Madame Katya Samardzic, en tant qu'invitée permanente.</li> <li>- Enfin, elle salue l'arrivée au sein de l'établissement de Monsieur Jérôme Candevan, agent comptable, en remplacement de Madame Tcham, en précisant qu'il sera attaché à plein temps pour l'établissement en qualité d'agent comptable.</li> </ul> <p>Madame D'Orazio présente le relevé de décision du CA du 8 janvier 2020 ainsi que le compte-rendu du CA du 4 décembre 2019. Elle précise qu'elle soumettra à l'approbation électronique les comptes rendus du CA du 13 novembre 2019 et du 8 janvier 2020. Elle demande aux administrateurs si ces derniers ont des remarques à soumettre relativement à ces documents. Il est demandé dans le relevé de décision du CA du 8 janvier de remplacer le terme « prélever » par « les étudiants ont l'obligation de s'acquitter de la contribution CVEC ».</p> <p><b>Décision :</b>  Les membres du CA approuvent en l'état le compte rendu du CA du 4 décembre 2019 et prennent note de la modification du relevé de décision de la séance du 8 janvier 2020.</p> <p>Abstention : 1  Nbre de votes pour : 20  Nbre de votes contre : 0  Nbre de votants : 21</p>				

9h45	2	<b>Point d'information sur la création de la Conférence des Président.e.s des Conseils d'administration des ENSA</b>	Anne D'Orazio	<i>Copie Lettre de la Conférence des Président.e.s de CA aux Ministres</i>
<p>Madame D'Orazio revient sur la situation relative au mouvement de revendications dans les ENSA. Elle rappelle à ce titre qu'un courrier à l'attention du Ministre daté du 13/12/2019 a été rédigé par les directeurs et présidents de conseil d'administration des ENSA pour alerter le Ministre sur la situation des établissements et d'une réforme sans moyens. Elle précise que les plafonds d'emploi ont été notifiés le 15/01/2020 par le Ministère de la Culture et que, notamment en protestation contre cette notification, le CPS de Paris La Villette a annoncé sa mise en grève administrative qui a été suivie par tous les CPS de France. Elle rappelle également que le 04/02/2020 les Directeurs et Présidents de CA ont été reçus par le Directeur Général des Patrimoines et Madame Aurélie Cousi, nouvelle Directrice de l'Architecture, ainsi que la SDESRA sans qu'aucune annonce ne soit faite.</p> <p>Elle précise que les Présidents de CA ont décidé de se constituer en Conférence des Président.e.s des Conseils d'administration des ENSA et qu'ils ont par la suite publié le 19/02/2020 une lettre ouverte adressée</p>				

au Premier Ministre, au Ministre de la Culture, à la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi qu'au Ministre de l'Action et des Comptes publics, demandant une gestion des établissements conformément aux Décrets de 2018 et notamment une réelle double tutelle des ENSA. Cette lettre soulignait notamment la rupture d'égalité existante entre les étudiants en architecture et les autres étudiants de l'enseignement supérieur culture et du MESRI.

Elle indique qu'une lettre de réponse de Madame Cousi a été reçue le 27/02/2020, ainsi qu'une lettre de réponse du Ministre en date du 04/03/2020. Elle indique enfin que les ENSA ont le soutien du CROAIF qui a relayé la lettre ouverte à la Commission Culture du Sénat et que la Conférence des Président.e.s est en attente d'une audition par la sénatrice, présidente de la commission.

Il est demandé à Monsieur Michel Terré, en sa qualité de Président de HESAM Université, de pouvoir communiquer auprès du MESRI de la nécessité de cette double tutelle pleine et active en application du décret de 2018.

Il est indiqué que le CA a pris bonne note de la demande du CPS d'un rendez-vous pour envisager les suites à donner au mouvement.

**Décision :**

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

10h00	3	<b>Présentation et approbation du Compte Financier 2019</b>	Mme Tcham, Agent Comptable	- Dossier CF 2019
-------	---	---	----------------------------	-------------------

Madame D'Orazio précise qu'il s'agit ici de procéder à l'approbation du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2019.

Elle indique que se trouve dans le dossier remis aux administrateurs et conformément aux règles d'usages une note de l'ordonnateur et une note de présentation de l'agent comptable.

Elle donne la parole à Madame Tcham, agent comptable de l'établissement pour l'exercice 2019, pour présentation de ses éléments.

Madame D'orazio propose de soumettre au vote la délibération relative au Compte Financier 2019 de l'ENSAPLV après en avoir fait lecture :

Délibération n° 2020-2 du 11 mars 2020

**Adoption du Compte financier 2019 de l'ENSA Paris la Villette**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue,

l'Agent comptable entendu,

la Contrôleuse financière ayant fait ses remarques,

après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

Article 1 : le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire 2019 comme suit :

- 101,5 ETPT sous plafond et 1 ETPT hors plafond
- 6 631 637,73 € d'autorisations d'engagement
- 6 312 013,26 € de crédits de paiement
- 6 281 546,31 € de recettes
- - 30 466,95 € de solde budgétaire (solde négatif)

Article 2 : le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable 2019 suivants:

- 1 136 377,94 € de variation de trésorerie
- - 109 487,41 € de résultat patrimonial
- 178 852,32 € de capacité d'autofinancement
- - 56 039,21 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : le résultat de l'exercice 2019, soit un résultat négatif de - 109 487,41 €, est à porter au compte 106 821.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'Administration votent le Compte financier 2019 tel que lu en séance.

Abstention : 2

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

10h30	4	<b>Présentation pour approbation du Budget rectificatif n°1 de 2020</b>	Caroline Lecourtois	- BR 1 2020 - Note ordonnateur
<p>Madame D'Orazio indique qu'il s'agit de présenter en séance le budget rectificatif n°1 de 2020 que le conseil d'administration doit valider. Elle précise que l'exercice de débat d'orientation budgétaire (DOB) permet une feuille de route partagée sur la manière d'abonder le budget rectificatif.</p> <p>Madame D'Orazio donne la parole à Madame Caroline Lecourtois, directrice de l'ENSAPLV et ordonnateur, qui précise que le BR1 a pour objet d'inscrire au budget :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les crédits de subvention de service public 2019 et 2020, attribués au titre du desserrement des locaux et d'en prévoir les dépenses pour le loyer relatif à la prise à bail de 2020 (1 200 000€ + 1 168 740 €),</li><li>- les crédits attribués pour la réalisation des travaux liés à l'agenda d'accessibilité programmé visant à rendre les locaux du 144 avenue de Flandre accessibles aux personnes à mobilités réduites (budget global pour les travaux dits AD'AP = 881 000€) et d'en prévoir les premières dépenses,</li><li>- les charges à payer du fonctionnement et les restes à payer de l'investissement non frictionnels (engagements de 2019 qui n'ont pu être payés en 2019), identifiés au sein du compte financier 2019 présenté à l'occasion de ce présent CA,</li></ul>				

-les crédits des investissements nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments et des équipements sur la base de la réalité du fonds de roulement.

Madame D’Orazio propose de soumettre au vote la délibération relative au budget initial 2020 de l’ENSAPLV après en avoir fait lecture :

Délibération n° 2020-3 du 11 mars 2020

**Adoption du Budget rectificatif n°1 2020 de l'ENSA Paris la Villette**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue,

Le contrôleur budgétaire entendu,

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2020 comme suit :

**Tableau 1** : autorisations d'emplois

Plafond d'emplois : 96,5 ETPT (sous plafond LFI)  
+ 1 ETPT (hors plafond LFI)  
Soit : 97,5 ETPT (plafond de l'organisme)

**Tableau 2** : autorisations budgétaires

Dépenses AE :

- personnel : 3 108 000 €
- Fonctionnement : 3 807 050 €
- Investissement : 438 000 €

Dépenses CP :

- personnel : 3 108 000 €
- Fonctionnement : 3 989 050 €
- Investissement : 706 000 €

Recettes : 8 571 075 €

Solde budgétaire : 768 025 €

**Tableau 4** : équilibre financier

- besoins : 768 025 €
- financements : 768 025 €

**Tableau 6** : compte de résultat prévisionnel

- variation de trésorerie : 768 025 €
- résultat patrimonial : 1 185 685 €
- capacité d'autofinancement : 1 474 025 €
- niveau final du fonds de roulement : 3 412 114 €

**Décision :**

Les membres du Conseil d'Administration votent le Budget rectificatif n°1 de 2020 tel que lu en séance.

Abstention : 4

Nbre de votes pour : 13

Nbre de votes contre : 4

Nbre de votants : 21

11h00	5	<b>Information sur l'avis de la Direction immobilière de l'État (DIE) relatif au SPSI de l'ENSAPLV</b>	Caroline Lecourtois	- Dossier SPSI - Avis DIE - Observation Préfet Ile de France
-------	---	--	---------------------	--

Madame D'Orazio informe les administrateurs de la réception d'un courrier La Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en date du 17 février 2020 qui approuve, en assortissant son approbation de plusieurs recommandations, le projet de SPSI de l'ENSAPLV. Elle souhaite donc porter à la connaissance des administrateurs ce courrier. Seules des recommandations sont formulées dans cette lettre mais pas de réserve, donc elles n'ont pas à être intégrées dans le SPSI de l'établissement.

Lors d'une prochaine séance, les administrateurs devront procéder à l'approbation définitive du SPSI et informer la DIE de cette inscription à l'ordre du jour. Cette délibération devra par la suite être transmise au Ministère de tutelle, à la DIE et au Préfet de la région Ile de France.

Pour mémoire relativement à la procédure :

- Le projet de SPSI de l'ENSAPLV a été adressé au Ministère de la Culture le 6 août 2018.
- Une phase "diagnostic" du futur schéma directeur immobilier (SDI) des ENSA a été livrée par l'OPPIC fin 2018.
- Le Ministère de la Culture a approuvé le projet de SPSI de l'ENSAPLV par un courrier en date du 10 septembre 2019.
- Le Préfet de région IDF a rendu son avis sur le projet de SPSI de l'ENSAPLV par un courrier en date du 1 décembre 2019.

**Décision :**

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

Les administrateurs prennent bonne note de cet avis de la DIE concernant le SPSI de l'ENSA PLV.

11h15	6	<b>Information sur état d'avancement projet desserrement + CPER</b>	Caroline Lecourtois et Anne D'Orazio	- Courrier Président Est Ensemble et Maire de Bobigny sur ZAC Ecocité
-------	---	---	--------------------------------------	---

**Sur la relocalisation**, la présidente du CA fait part de la réception d'une lettre d'intention émanant du Président de l'Etablissement Public Territorial Est-Ensemble et du Maire de Bobigny au sujet d'une réserve foncière qui pourrait être disponible dans le cadre de la ZAC Ecocité, le long du canal de l'Ourcq. Une étude, portée par les services d'Est Ensemble, est en cours de réalisation afin de procéder à l'évaluation domaniale du foncier proposé. Par ailleurs, l'école de son côté doit aussi demander une nouvelle évaluation auprès des

domaines de la valeur patrimoniale du site de la rue de Flandre. Enfin, il est indiqué que la tutelle a rencontré la région IDF au sujet des demandes dans le cadre du CPER.

Madame Lecourtois précise qu'il a également été indiqué par Madame Aurélie Cousi que tant qu'il n'y aurait pas de stratégie des ENSA d'IDF, il n'y aurait pas de décision sur ce dossier et que la question était de savoir comment construire, d'un point de vue financier, ce projet de relocalisation. Elle souhaiterait que le travail soit mené dès maintenant pour la rédaction d'une feuille de route dans laquelle plusieurs points seraient à faire valoir pour cette relocalisation (contrat de site HESAM validé, projet de Bachelor, projet CROAIF, etc).

**Sur le desserrement**, des réunions en COPIL ont lieu depuis mars 2019. Trois sites ont été retenus (Aubervilliers, Ardennes, Pop Square). Une réunion a eu lieu le 05/03/2020 avec l'ensemble des partenaires (DIE, DR, FDP, SDAFIG). Le dossier doit être déposé à la tutelle et au CNIP le 23/03/2020, la labellisation devrait se faire pour le 24/04/2020 avec une signature de bail dans les jours suivants. Le site de la rue des Ardennes ayant obtenu un accord de principe des différentes parties prenantes, France Domaine Paris travaille actuellement sur le projet de bail.

**Décision :**

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

11h45	<b>7</b>	<b>Approbation de l'accord de Consortium NCU – HESAM Université</b>	Caroline Lecourtois	- Accord de consortium NCU
-------	----------	---	---------------------	----------------------------

Madame D'Orazio donne la parole à Monsieur Michel Terré, nouveau Président d'HESAM Université.

Monsieur Terré rappelle que HESAM Université est lauréate, depuis l'été 2018, de l'appel à projet « Nouveau cursus universitaire – NCU » dans le cadre du PIA 3. Le projet porté par HESAM, intitulé « Construisons nos métiers ! », doit permettre la création de nouvelles formations, 42 Pitch (Bac+1) et 25 Bachelors (Bac+3). Pour cela, l'ANR a octroyé un budget de 8 millions d'euros à HESAM dont 323 000 euros doivent être reversés à l'ENSAPLV dans le cadre de l'accord de consortium ici présenté et qui a déjà obtenu l'aval du CA de HESAM Université.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité l'approbation de l'accord de Consortium NCU-HESAM Université.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

12h00	<b>8</b>	<b>Présentation pour approbation du Budget Post-master Recherche en Architecture</b>	Alessia de Biase	- Budget Post-Master
-------	----------	--	------------------	----------------------

Madame Anne D'Orazio rappelle que conformément à la convention qui lie l'ENSAPLV et HESAM Université au sujet du Post-master Recherche en Architecture, le Conseil du Post-master doit présenter au CA de

l'ENSAPLV le montage financier de cette formation en vue de son approbation. Par ailleurs, il est rappelé que cette formation, comme toutes les formations post-master de l'établissement, sont intégrées dans le budget global de l'établissement. En fonction de cela, le CA autorise ou non l'ouverture de ces formations et leur financement. Elle donne la parole à Madame Alessia de Biase, responsable du Post-master recherche en Architecture et présidente de la Commission Recherche de l'ENSAPLV.

Madame de Biase indique que le budget présenté représente les dépenses réelles et que les seules recettes pour cette formation sont les frais d'inscription des étudiants, sans aucune autre subvention. Cette année la formation n'a pas connu le succès escompté en termes d'inscriptions. Toutefois, sur les huit dernières années, le nombre d'inscrits s'établit en moyenne 54 étudiants. Pour l'année 2019, seuls 46 étudiants sont inscrits, chiffre lié à un manque de communication ciblée cette année. Pour l'avenir, la communication devra être repensée avec HESAM.

Madame D'Orazio précise que plusieurs questions se posent sur les formations post-master :

- Quel format en fonction du nombre d'étudiants ?
- Comment mieux cibler la communication ?
- Est-il possible d'envisager pour partie que cette formation soit ouverte à la formation continue en lien avec le CROAIF (RDV prévu le 12/05/2020 avec le CROAIF sur ce point) ?
- Quels sont les moyens de diversification ?

Elle précise en outre que la masse salariale des enseignants n'est pas valorisée dans le budget présenté et que ce sont les ressources ordinaires de l'établissement qui sont mises à contribution.

Madame Caroline Lecourtois précise qu'il n'y a pas de soucis budgétaire particulier pour l'année en cours sur cette formation mais que d'un point de vue global, à l'échelle de l'ensemble des formations de l'ENSAPLV, il existe un problème sur le nombre d'heures de la masse salariale au regard du nouveau programme pédagogique et des effectifs disponibles sur l'établissement. Elle indique qu'à l'heure actuelle il ne reste que deux heures pour le second semestre et qu'en conséquence il est à nouveau impossible de lancer la campagne des intervenants extérieurs ponctuels. Il est toutefois précisé que les enseignements extérieurs obligatoires sont quant à eux bien comptabilisés dans le budget annuel (ex. chargé de TD, moniteurs, etc.).

Madame D'Orazio souligne qu'il y a un problème global sur le volume du nouveau programme pédagogique au regard du plafond d'emploi. La question se pose donc de la mobilisation des moyens de toutes les formations (DSA, DPEA, HMO, formation initiale). A budget et moyens constants, si l'on abonde les formations post-masters, cela réduit mécaniquement la capacité du cycle initial. Elle souhaite en conclusion que les éléments de communication soient revus, qu'une clarté existe sur ce qui doit être provisionné ou non en amont pour ces formations et sur nos moyens.

Elle propose aux administrateurs d'adopter le budget présenté par le Post-master Recherche en Architecture.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité le budget du décompte fourni par le post-master Recherche en architecture.

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité pour qu'une demande soit faite à l'ensemble des formations post-master afin que ces formations envoient chaque mois de juillet un prévisionnel pour l'année d'après avec une fourchette basse et une fourchette haute en valorisant les salaires des enseignants, c'est-à-dire en intégrant le coût global des investissements.



Abstention : 0 Nbre de votes pour : 21 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 21
---

12h30	9	<b>Création de la Commission Santé Étudiante de l'ENSAPLV</b>	Anne D'Orazio	- Demande du Ministère de la Culture - SDESRA - Stratégie 2020-2025 / UNEAP
-------	---	---	---------------	--

Il est proposé au CA de créer une commission santé étudiants au sein de l'ENSAPLV et il est indiqué que le Ministère de la Culture a fait part d'une demande afin que l'établissement désigne un référent enseignant sur les questions de santé étudiantes.

Il est proposé que la commission santé étudiantes se compose de la manière suivante : 1 étudiant du CA, 2 enseignants-chercheurs du CA, 1 étudiant du CPS, 1 enseignant hors CA, ainsi que le référent administratif chargé de la vie étudiante.

Cette commission aurait pour tâche de reprendre le document de l'UNEAP relatif à la « Stratégie nationale sur le bien-être étudiant et la santé dans les écoles d'architecture » et de l'appliquer à l'ENSAPLV. Il est également précisé qu'au sein du collège des directeurs, un collectif travaille également sur ces questions.

Il est précisé que cette commission pourra absorber la commission aide d'urgence.

**Décision :**  
Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité la création de cette commission.

Abstention : 0  
Nbre de votes pour : 21  
Nbre de votes contre : 0  
Nbre de votants : 21

12h45	10	<b>Modalités d'organisation des élections du collège étudiant au CA de l'ENSAPLV</b>	Anne D'Orazio	
-------	----	--	---------------	--

Il est demandé aux membres du collège « étudiants » du CA d'indiquer pour la prochaine séance s'ils souhaitent que les élections portant renouvellement de leur collège, conformément aux textes en vigueur, aient lieu au mois de juin ou au mois d'octobre 2020.

**Décision :**  
Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

13h00	11	<b>Questions divers</b>		
-------	----	-------------------------	--	--

✓ **Désignation du Délégué à la protection des données personnelles (DPD) de l'ENSAPLV.**

Madame Caroline Lecourtois rappelle que l'établissement a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données qui doit faciliter la conformité avec les dispositions du RDPD. Il a un double rôle de conseil et de contrôle avec pour mission notamment d'informer et de conseiller le responsable du traitement, de contrôler le respect du règlement, de coopérer avec l'autorité de contrôle, de faire office de point de contact (en publiant les coordonnées du délégué à la protection des données). Elle indique qu'une stratégie de mise en œuvre du règlement est en cours.

La direction propose aux administrateurs que Madame Sophie Verrier, en qualité de chargée de mission pour les Instances et la veille juridique, soit désignée DPD.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la désignation de la chargée de mission pour les Instances et la veille juridique en tant que Délégué à la protection des données personnelles de l'ENSAPLV.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

✓ **Les étudiants souhaitent savoir ce qu'il en sera lors du passage au stade 3 de l'épidémie.**

La direction indique qu'elle applique l'ensemble des mesures transmises par la tutelle et qu'elle prendra toutes les dispositions nécessaires et conformément aux recommandations dès que le stade 3 de l'épidémie sera déclaré.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 13h20.

**Date pour le prochain Conseil d'administration : 22/04/2020 – Pavillon**

La Présidente de séance,  
**Madame Anne D'Orazio**

